**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.

Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société

Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative

= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 152 (1972)

Vereinsnachrichten: Rapport du Trésorier Central de la SHSN pour l'année 1972

Autor: Haller, G. de

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Rapport du Trésorier Central de la SHSN

# pour l'année 1972

Les comptes de l'administration centrale de la SHSN pour l'année 1972 se clôturent avec un déficit très élevé, s'élevant à F 114.064.10, couvert d'une part par un report du Fonds Central de F 20.148.10, représentant les revenus nets de ce fonds en 1972 et, d'autre part, par un prélèvement sur la Réserve Centrale de F 93.916.--. Comparé au budget approuvé par le Sénat dans sa séance du 15 mai 1971, le déficit de l'année 1972 est supérieur de F 54.064.10.Tandis que les recettes ont globalement atteint les chiffres budgetés (avec quelques variations dans les différentes rubriques) les dépenses n'ont pas pu être maintenues dans les limites prévues. L'augmentation des dépenses (chiffres ronds) s'est produite dans les frais de secrétariat (F 31.300.--), dans les frais d'impression des actes (F 7.400.--), les frais de voyage et de représentation (F 4.600.--), les frais d'impression de la liste des membres (non prévus dans le budget, F 3.800.--), les frais de port, matériel de bureau etc. (F 3.700.--), les frais de l'assemblée annuelle F 3.200.--). Les dépenses supplémentaires du secrétariat sont essentiellement dues à l'installation et aux frais courants du secrétariat général à Berne, dont l'activité, d'emblée très importante, s'avère de plus en plus indispensable à la bonne marche de la SHSN, puisqu'il assure notamment sa coordination avec la Société Suisse des Sciences humaines et ses contacts avec le Fonds National et les autorités.

Le capital social (Stammkapital) a été augmenté des cotisations de 4 membres à vie, ensemble F 1.600.--, et d'une plus-value réalisée sur les titres en portefeuille de F 208.75. Le capital disponible et le Fondscentral n'ont pas changé sur le plan comptable par rapport à l'année 1971 et cela malgré le prélèvement sur le Fonds central couvrant partiellement le déficit de 1972.

Toutefois, il faut souligner que la valeur boursière du portefeuille du capital social a progressé en 1972 de F 120.960.-- à
F 136.010.-- (valeur comptable F 145.151.80). La valeur boursière
du portefeuille du capital disponible s'élève à F 33.600.-- pour une
valeur comptable de F 36.000.--. La valeur boursière du portefeuilletitres du Fonds central est en forte augmentation, puisqu'elle a
atteint F 1.092.899.-- pour une valeur comptable de F 667.230.95.
La valeur comptable totale du portefeuille-titres administré par
la SHSN au 31 décembre 1972 s'élève à F 1.770.051.40. La valeur
boursière de ces titres dépasse pour la première fois le seuil de
2.000.000 et atteint un chiffre de 2.222.974.--.

Le Comité central tient à exprimer, au nom de la SHSN, sa très vive reconnaissance à la Société Anonyme Fiduciaire Suisse, à Bâle, en particulier à Monsieur le Directeur F. Michel, membre d'honneur de la SHSN, pour le travail considérable accompli, de manière parfaite et désintéressée, en 1972.

Pour terminer, qu'il soit permis au trésorier central d'exprimer ici la grave préoccupation que lui cause la modicité de la subvention annuelle de la Confédération.

Les Autorités fédérales font certes preuve d'une certaine compréhension pour nos problèmes financiers. Elles ont fait un effort certain pour accroître de façon substancielle la subvention de 1973. Toutefois, cet accroissement est accompagné d'obligations strictes, qui à leur tour grèvent notre budget de près de la moitié de son montant. La somme disponible entre les mains du Comité central n'a donc pratiquement pas augmenté. De ce fait, il subsiste toujours une énorme disproportion entre les moyens matériels mis à la disposition des divers organismes de la SHSN et leur mission tant au sein du pays qu'à l'extérieur. Cela d'autant plus que de nouvelles tâches ont été confiées à notre Société faîtière.

La SHSN s'efforce bien d'utiliser au mieux ses propres moyens, dans la mesure où ses statuts le lui permettent, mais ces moyens sont très limités.

Il est donc nécessaire et logique que la Confédération adapte le niveau de sa subvention aux buts poursuivis par la SHSN. Ce niveau est clairement établi par le budget 1974. Il l'est également par une tentative d'évaluation des besoins financiers qu'entraînera le programme d'activité de ces prochaines années. Ces deux documents seront remis prochainement à la Confédération.

Prof.G.de Haller